



Les Cahiers du PATRIMOINE NATUREL

Les espaces naturels inondables



Il y a encore peu de temps, les zones humides étaient considérées comme des lieux insalubres ou inutiles. Elles sont aujourd'hui reconnues comme des milieux irremplaçables. En effet, elles constituent un patrimoine naturel d'exception caractérisé par une extrême diversité en espèces animales et végétales.

Les espaces naturels inondables font partie intégrante des zones humides. Outre leur aspect patrimonial, ils contribuent à une gestion équilibrée de la ressource en eau (autoépuration des eaux et alimentation des nappes phréatiques) et à la prévention des crues.

Ces milieux ont tous un point commun : ils subissent un recouvrement par les eaux pendant une période plus ou moins longue de l'année. Cependant, on rencontre différents cas de figure, selon la drainance du substrat (évacuation de l'eau plus ou moins rapide lors d'une inondation) et le type d'inondabilité (par ruissellement, par débordement et/ou par remontée de nappe après de fortes pluies).

Les milieux naturels inondables peuvent être regroupés en trois principaux types :

- les prairies exploitées,
- les prairies à évolution naturelle,
- les boisements alluviaux et ripisylves.

Chacun de ces milieux abrite des espèces particulières et a des fonctionnalités différentes en terme de gestion de l'eau.

Ces zones sont fragiles et continuent à disparaître : leur surface a diminué de 50% en 30 ans, ce qui les place aujourd'hui parmi les milieux naturels les plus menacés.

Depuis quelques années, de nombreuses actions ont été engagées pour mieux comprendre le fonctionnement de ces zones humides et faire connaître et reconnaître leur valeur. Quels sont les différents types d'espaces naturels inondables ? Pourquoi est-il important de les protéger ? Quelles menaces sont à l'origine de leur disparition ? Quelles sont les actions à mettre en œuvre pour les protéger ?

Autant de questions auxquelles ce cahier tente de répondre. Car les protéger, c'est conserver un patrimoine biologique diversifié, mais également un atout pour la gestion de la ressource en eau, profitable, au niveau économique, à l'ensemble de la population.



Sommaire

Quels sont les espaces naturels inondables ?p.2
 Pourquoi les préserver ?p.3
 Quelles menaces pèsent sur ces milieux ?p.4
 Comment les gérer ?p.5
 Comment préserver ces espaces naturels ?p.6
 Où trouver de l'information ?p.6

Publication du
**Conservatoire du patrimoine
 naturel de la région Centre**

Comité de pilotage :
 Conseil Général
 DIREN Centre
 Préfecture
 Association des Maires
 Eure-et-Loir Nature
 Parc naturel régional du
 Perche
 Muséum des Sciences Naturelles
 et de Préhistoire de Chartres

Membres invités :
 Fédération d'Eure-et-Loir pour la
 Pêche et la Protection du Milieu
 Aquatique
 Mairie de Yèvres
 Conseil Supérieur de la Pêche



Quels sont les espaces naturels inondables ?

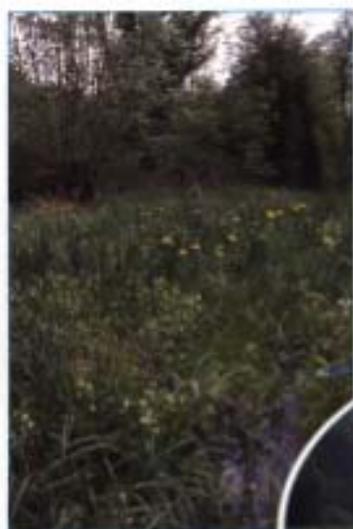
Les zones inondables se localisent principalement dans le lit majeur des cours d'eau, c'est-à-dire dans l'espace de débordement potentiel lors de crues historiques. Chaque inondation dépose des alluvions qui enrichissent le sol par des apports d'éléments minéraux et organiques. Les milieux qui se développent dans ces zones peuvent être classés en fonction du type de végétation, depuis des espaces herbacés, comme les prairies, qui sont qualifiés de "milieux ouverts", jusqu'aux boisements, qualifiés de "fermés".



Dans le département, les milieux naturels inondables sont tous situés à proximité directe des cours d'eau, comme ici à Fontenay-sur-Eure.

Les prairies exploitées

Ce sont des milieux semi-naturels étroitement liés à l'activité humaine : chaque mode d'exploitation va en orienter profondément la composition floristique. Ainsi, la gestion traditionnelle (fauche ou pâturage extensif) contribue à créer une diversité de milieux. Par contre, les pâturages exploités de façon intensive, c'est-à-dire fertilisés et à forte concentration de bétail, entraînent un appauvrissement en espèces végétales par la sélection de certaines d'entre elles.



Les prairies qui ne sont plus gérées par les activités agricoles traditionnelles, comme celle-ci à Romilly-sur-Aigre, se ferment peu à peu par "taches" avant de se boisier. Le maintien de stades herbacés nécessitera une gestion appropriée.

Les prairies à évolution naturelle

Il s'agit d'anciennes prairies sur lesquelles l'homme n'intervient plus. L'abandon des activités traditionnelles conduit généralement à un stade de végétation dominé par de grandes herbes puis à l'embroussaillage qui préfigure le boisement. La vitesse d'évolution de la végétation est fortement liée aux conditions du milieu et, en particulier, à la fréquence et à la durée des inondations.

Dans un premier temps, les grandes plantes herbacées dont le développement était limité par les activités humaines, peuvent croître librement. Puis, une espèce devient vite dominante et peut rapidement recouvrir tout le milieu. Ce peut être le roseau, la glycérie aquatique, la massette, la baldingère ou diverses

laïches. Ensuite, des espèces ligneuses comme le saule, par exemple, vont peu à peu coloniser la prairie pour aboutir finalement à un boisement.



La fauche est un des modes de gestion permettant d'avoir une grande diversité de plantes, comme ici sur ces prairies situées dans les Grands Marais de la Voise à Auneau.

Les boisements alluviaux et ripisylves

Les boisements alluviaux sont liés à la présence d'une nappe phréatique peu profonde et connaissent des inondations de façon régulière ou exceptionnelle. Les ripisylves sont des boisements qui longent les cours d'eau.

Ces milieux sont caractérisés par une très grande variété d'essences et sont très favorables au développement de la végétation (arbres, arbustes, lianes...). On distingue différentes phases dans leur évolution floristique, liée à leur position par rapport au cours d'eau :

- groupements forestiers pionniers : saules buissonnants...
- forêt à bois tendre : saules, aulnes et peupliers autochtones
- forêt à bois dur : frêne, chêne pédonculé, s'installant lorsque les échanges entre le boisement et l'eau s'amenuisent.



La présence d'eau et des éléments minéraux et organiques, comme ici sur le site de Moulin rouge, à la Ferté-Villeneuil, confèrent aux boisements alluviaux et aux ripisylves un aspect de luxuriance, rarement rencontré dans les autres boisements.

Pourquoi préserver ces espaces naturels ?

Une flore riche et spécifique

Selon les modalités d'inondation (débordement des rivières ou remontées de nappe) et la nature du substrat, la végétation peut présenter une grande diversité :

- sur substrat drainant, passé l'inondation, le milieu s'asséchera rapidement.

Les formations herbacées sont celles de milieux secs. En Eure-et-Loir, on peut y rencontrer la scille d'automne, plante protégée au niveau régional.

- sur substrat peu drainant et soumis aux influences de la nappe phréatique, le milieu restera marécageux. C'est le domaine des prairies à cenanthe à feuilles de peucedan ou à pigamon jaune, toutes deux protégées à l'échelle régionale, que côtoient la cardamine des prés et la grande consoude, beaucoup plus communes.

C'est dans ces formations que persiste la rare renoncule grande-douve protégée au niveau national (une station en Eure-et-Loir). Les boisements humides possèdent souvent une flore riche et diversifiée, résultat d'une imbrication étroite entre une zone à eau libre et une zone plus ou moins atterrie. Les conditions sont très favorables au développement des champignons, des mousses et des fougères.



La grande consoude (*Symphytum officinale*) est une espèce commune en bordure des eaux douces et dans les milieux inondables, facilement observable grâce à sa taille assez haute (100 cm). Ses fleurs peuvent être blanches ou mauves, comme ici à Romilly-sur-Aigre.

Des milieux d'importance pour la faune

Les prairies humides sont souvent un lieu de halte migratoire pour les oiseaux car elles sont une source importante de nourriture. Il est ainsi possible d'y observer le canard siffleur, la sarcelle d'été et la bécassine des marais. D'autres espèces peuvent être rencontrées et en particulier le héron cendré, l'oie cendrée, la mouette rieuse ou encore, moins communes, l'aigrette garzette et la cigogne blanche. Pour certains poissons, ces prairies



Les brochets (*Exocoetis lucius*) se reproduisent tôt dans l'année (février - mars) alors que les carpes (*Cyprinus carpio*) et perches (*Perca fluviatilis*) attendent avril ou mai. Pour toutes ces espèces, la frayère doit rester en eau jusqu'en mai pour permettre le développement complet des jeunes alevins.

sont particulièrement importantes lors de la période de reproduction, comme lieu de frai, et jouent donc un rôle pour la survie de certaines espèces. A l'heure actuelle, en Eure-et-Loir, ces frayères sont peu nombreuses et très localisées. Il existe par contre de nombreuses zones qui, suite à quelques aménagements, sont susceptibles de jouer ce rôle. Les espaces naturels inondables peuvent également accueillir nombre d'espèces de mammifères, d'insectes et d'amphibiens. Citons pour ces derniers la rainette arboricole présente dans les boisements alluviaux et le péloodyte ponctué, espèce peu fréquente dans le département, présent dans la vallée de la Conie.



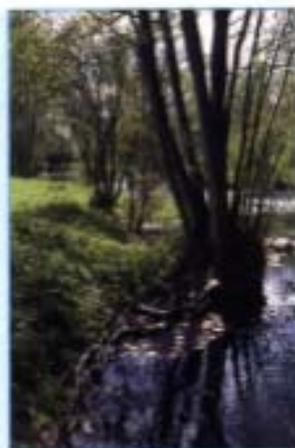
Les aulnaies sont souvent présentes en bordure des cours d'eau, comme ici le long de l'Aigre, sur le site du Moulin Rouge géré par le Conservatoire, sur les communes de la Ferté-Villeneuil, le Mée et Charray. Au premier plan, la fougère des marais (*Thelypteris palustris*), protégée régionale, peut y être observée.

Des intérêts dans la gestion de l'eau

Les zones naturelles inondables sont avant tout des zones d'expansion des crues. Elles peuvent donc stocker un certain volume d'eau qui permet d'atténuer la crue. Ainsi stockée, une partie de l'eau s'infiltrerait lentement dans le sol et alimente les nappes phréatiques d'où peut être extraite l'eau potable. L'eau, chargée en nutriments, est partiellement épurée grâce à l'utilisation de ces éléments par la végétation. Les systèmes racinaires maintiennent également le sol et réduisent les effets de l'érosion provoquée par les crues.

Enfin, le plus souvent réduits à une frange entre le cours d'eau et les zones cultivées, les milieux naturels inondables jouent le rôle de zone tampon à la fois comme filtre naturel et pour le maintien des sols.

La ripisylve, boisement d'aulnes et de saules longeant les berges d'une rivière, joue un rôle primordial dans le maintien des berges grâce à l'enracinement des arbres comme ici à Saint-Hilaire-sur-Yerre.



Des paysages particuliers

Cours d'eau bordés d'arbres, prairies aux multiples couleurs, animaux pâturant, ici se retrouvent tous les ingrédients des paysages champêtres...

Quelles menaces pèsent sur ces milieux ?

Bien qu'on sache actuellement mieux apprécier leurs intérêts, les milieux naturels inondables sont encore largement menacés : perturbation en profondeur de l'écosystème et du régime hydraulique par la dégradation de la qualité de l'eau, l'endiguement, le comblement ou l'ouverture de ballastières...

L'endiguement consiste à contenir le cours d'eau dans un espace réduit par des protections artificielles (les digues) : elles limitent l'espace de liberté du cours d'eau lorsqu'elles sont placées sur une de ses rives et le suppriment lorsqu'elles le sont sur les deux rives. L'interface entre l'eau et le milieu inondable est réduite voire détruite. Le débit de l'eau lors des crues est augmenté, ce qui aggrave l'inondation en aval et explique que les digues soumises à des inondations exceptionnelles résistent rarement. Sur le long terme, il y a érosion du fond du lit mineur de la rivière qui, en s'enfonçant, entraîne avec elle le niveau de la nappe phréatique, pouvant provoquer l'assèchement des zones humides riveraines. **Le recalibrage des cours d'eau**, par l'approfondissement du lit ou la suppression de méandres, s'apparente parfois à un véritable endiguement. En effet, les matériaux évacués du cours d'eau sont très souvent placés sur les rives : ils créent de véritables merlons qui finissent par jouer le rôle de digue.



L'apport de matériaux relève le niveau du sol et réduit ou supprime l'inondation des terres. Ici, à Oinville-sous-Aunou dans les marais de la Voise.



Cette zone drainée, à Romilly-sur-Aigre, est devenue zone de culture. Les espèces plantées, qu'il s'agisse de maïs ou de peupliers, ont une demande en eau très élevée qui peut avoir des conséquences sur le niveau d'eau de la rivière attenante. Après la tempête de décembre 1999, le milieu originel s'est trouvé complètement bouleversé.

Le remblaiement est le plus souvent réalisé, en raison de pressions foncières, pour favoriser la mise en œuvre de projets d'urbanisation ou encore la mise en culture, dans le cadre de l'intensification agricole. C'est le processus majeur de destruction des zones humides de ces 10 dernières années.

Le drainage, généralement réalisé en vue de développer l'agriculture intensive et la sylviculture, provoque le plus souvent la disparition du milieu initial. La création de fossés facilitant l'évacuation de l'eau, à travers le milieu inondable, réduit considérablement les temps d'inondation et les volumes d'eau retenus. La mise en culture engendre une augmentation des intrants vers la nappe ou les rivières.

La création de ballastières et de plans d'eau de loisirs provoque la destruction directe des prairies. Le plan d'eau créé met à nu la nappe qui devient ainsi plus exposée aux pollutions. De plus, ces aménagements ne constituent ni un gain en matière de stockage des eaux en période d'inondation ni un frein à l'onde de crue. En effet, l'eau y circule beaucoup plus vite que dans une prairie ou un boisement alluvial. De plus, le matériau extrait est une ressource non renouvelable qui n'est donc pas inépuisable. Enfin, les risques de pollution accidentelle (hydrocarbures) ou chronique (rejet de boues de lavage) pendant la période d'extraction ne sont pas négligeables.

Les pollutions proviennent de rejets directs dans le milieu (rejets d'eau non traités ou mal traités, rejets accidentels), ou y arrivent de façon indirecte après le lessivage des sols chargés en substances diverses (engrais, pesticides).

L'installation puis la prolifération d'espèces exotiques dites invasives peut poser des problèmes économiques ou de conservation de la biodiversité. Ces espèces ont généralement un pouvoir colonisateur très élevé, une croissance rapide, un fort taux de reproduction ou de germination et une résistance aux herbicides, etc. Dans le département, par exemple, la présence de la renouée du Japon à proximité des cours d'eau est à surveiller, et celle des Jussies peut poser des problèmes sur le Loir et la Conie. Compte-tenu des dégâts qu'ils peuvent causer sur les milieux humides, le ragondin et le rat musqué peuvent nécessiter des actions de régulation.

L'abandon des activités agricoles traditionnelles est une menace qui concerne essentiellement les prairies de fauche. Les espèces végétales rares présentes sur ces milieux dépendent directement de l'action de l'homme. La conservation de tels milieux nécessite une démarche volontaire en relation avec leur intérêt biologique.

L'implantation de cabanes, voire de "pseudo maisons", le long des rives de certains cours d'eau, provoque une modification du milieu initial, en particulier de la flore, et entraîne des pollutions insidieuses, d'origines diverses (rejets d'eaux usées, chimiques...).

Comment gérer les espaces naturels inondables ?

La conservation de l'ensemble des milieux naturels inondables encore existants doit être une priorité. En effet, leur maintien assure un rôle primordial dans la gestion de l'eau et des crues.

Il est également nécessaire de restaurer les zones pouvant potentiellement redevenir des zones humides et pour lesquelles la fonctionnalité hydraulique a été altérée. En effet, une surface importante de milieux initialement inondables sont aujourd'hui complètement isolés des cours d'eau. Leur remise en eau peut nécessiter préalablement une étude permettant d'appréhender les intérêts et impacts de l'opération.

La restauration du lit majeur peut être réalisée de plusieurs manières : arasement ou déplacement de digue, réouverture de chenaux d'inondation... Une telle approche vise à restaurer l'ensemble des fonctionnalités de la vallée.

Prairies exploitées

Le pâturage et la fauche sont les meilleurs moyens de gérer et d'entretenir des prairies. Ces opérations doivent s'inscrire autant que possible dans le cadre d'activités agricoles respectueuses de l'environnement. Le pâturage extensif permet d'entretenir les milieux herbacés, tandis que la fauche est une action complémentaire ou alternative au pâturage extensif. Il faut cependant veiller à respecter certaines règles pour ne pas agir trop brutalement sur le milieu. Ainsi, la fauche d'une partie seulement de la prairie tous les deux ou trois ans permettra de conserver des hauteurs de végétation différentes sur l'ensemble de la zone. Parallèlement, la fauche doit se faire de façon centrifuge pour laisser la possibilité aux espèces présentes de se réfugier dans des secteurs non fauchés, la fauche tardive (fin d'été - début d'automne) étant à ce niveau, la plus propice au développement de la plupart des espèces végétales et animales. Sur ces prairies, il est également possible de réhabiliter des frayères à poissons qui seront fréquentées entre les mois de mars et mai.

Prairies à évolution naturelle

Pour ce milieu, le gestionnaire doit s'interroger sur le choix entre la conservation d'un milieu ouvert ou l'évolution vers un milieu boisé. Si la conservation de la prairie est privilégiée, la fauche est le mode de gestion le plus adapté. Elle peut être plus espacée dans le temps que sur les prairies de fauche et être réalisée tous les 5 ans, voire plus en fonction de la rapidité du développement des ligneux. Il est nécessaire d'agir en priorité sur les zones les plus soumises à l'envahissement par les arbustes. Si le choix se porte vers le boisement, il est possible de laisser évoluer le milieu naturellement ou de recourir à la plantation. Les roseaux constituent les premiers signes de fermeture du milieu. Lorsque l'eau est peu profonde, les roseaux secs sont très envahissants et peuvent tendre à une banalisation du milieu. A l'inverse, si l'humidité est suffisante, ce type de végétation

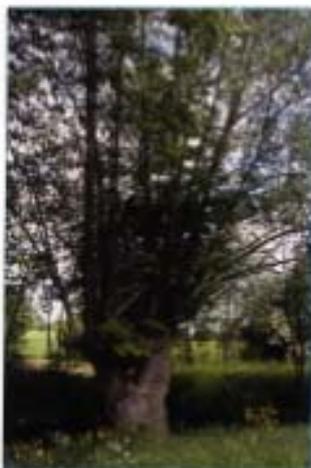
peut constituer un habitat pour plusieurs oiseaux nicheurs. Ensuite, les espèces ligneuses vont s'installer naturellement : aulne, saule puis frêne pour aboutir à un boisement alluvial pouvant présenter une richesse importante en espèces (évolution sur plusieurs dizaines d'années). Dans le cadre de plantations, il est primordial de privilégier les essences naturellement présentes dans les bois alluviaux du département : aulne, frêne, peuplier tremble, etc.

Boisement alluvial et ripisylve

Ces milieux ne nécessitent pas d'intervention humaine et gagnent à évoluer librement : le niveau d'eau conditionne la composition du boisement en éliminant certaines espèces au profit d'autres, moins banales et plus résistantes. En effet, seules quelques essences peuvent supporter une inondation de quelques semaines ou mois (aulnes, saules, frêne, peupliers autochtones). Compte tenu de la présence d'eau, l'exploitation sylvicole n'est pas toujours possible dans de bonnes conditions. Le milieu est fragile et toute action doit se faire de la façon la plus mesurée possible vis à vis de la faune et de la flore. Il est possible de concevoir une exploitation qui respecte la structure et la composition des boisements alluviaux. Pour cela, il est nécessaire de respecter l'hétérogénéité du milieu, de préférer la régénération naturelle aux plantations, d'utiliser des souches locales d'espèces autochtones lors des plantations, d'organiser les coupes et de conserver une partie au moins des arbres morts pour la faune, notamment les insectes, et la flore.



Les animaux, en délaissant certaines plantes moins appétentes, favorisent le développement d'une mosaïque d'habitats naturels. De plus, le piétinement modéré des bêtes permet, en rajeunissant le milieu, l'implantation de plantes pionnières ou sensibles à la concurrence.



Le traitement traditionnel en têtard des espèces ligneuses de la ripisylve, comme ici à Saint-Hilaire-sur-Yerre, permet à la fois un maintien des berges et la création de refuges pour la faune.

Comment préserver ces espaces naturels ?

Refuges de biodiversité, réservoirs hydrauliques limitant les risques d'inondation et de sécheresse, épurant les eaux et rechargeant les nappes phréatiques, les milieux naturels inondables constituent des espaces qu'il est indispensable de préserver. Il faut, avant toute intervention de gestion sur ces milieux fragiles, une réelle prise de conscience de leur importance jointe à une meilleure connaissance de leur fonctionnement et de leur intérêt pour la faune et la flore.



- **Au niveau européen** : certains milieux inondables (et notamment les aulnaies-frênaies, constituant les forêts alluviales naturelles) sont concernés, en tant que milieux d'intérêt européen, par la Directive "Habitats" pour intégrer le réseau Natura 2000. Leur gestion est décrite dans le cadre des documents d'objectifs. Certaines espèces végétales et animales, notamment des papillons et libellules, sont classées dans les espèces d'intérêt européen et font l'objet d'une prise en compte particulière.

- **Au niveau national** : le Ministère de l'environnement a proposé un plan d'action pour les zones humides, adopté par le gouvernement en 1995. Ce plan marque la volonté d'agir pour arrêter la dégradation de ces milieux, favoriser leur reconquête et garantir leur pérennité par une gestion adaptée. De nombreuses actions ont donc été engagées pour mieux comprendre le fonctionnement des zones humides dans le cadre du Programme National de Recherche pour les Zones Humides (PNRZH) et pour développer des outils de suivi (Observatoire National des Zones Humides).

- **A l'échelle des bassins versants** : les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) sont des documents qui fixent pour chaque bassin versant les orientations fondamentales de la gestion équilibrée de la ressource en eau. Le territoire français possède 6 SDAGE déclinés au niveau local en schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). L'Eure-et-Loir est concerné par deux SDAGE : ceux des agences de l'eau Loire - Bretagne et Seine - Normandie.

- **Au niveau local** : les Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) fixent des zones avec aléas forts, moyens ou faibles. Ces contraintes sont reprises dans les documents d'urbanisme communaux et notamment dans le Plan Local d'Urbanisme. Tous travaux de remblaiement et/ou d'urbanisation sont à éviter dans les milieux naturels inondables et dans le lit majeur des cours d'eau et nécessitent une demande de permis de construire ou une déclaration de travaux qui permettra de déterminer précisément quelles sont les atteintes au milieu et à l'écoulement des eaux.

Le Conseil Général d'Eure-et-Loir peut apporter des aides à l'acquisition de parcelles préalable à la réalisation d'une gestion conservatoire de ces milieux, et les Agences de l'eau, des aides pour l'entretien et la réhabilitation des milieux aquatiques, pour le traitement des pollutions et la préservation de la ressource en eau.

Où trouver de l'information ?

Pour des renseignements pratiques, pour participer à des animations ou des chantiers :

- **Agences de l'eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie** : www.eau-loire-bretagne.fr et www.eau-seine-normandie.fr
- **Fédération d'Eure-et-Loir pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique** : 02 37 52 06 20
- **Conseil Supérieur de la Pêche** : 02 37 54 91 87
- **Chambre d'Agriculture (gestion des prairies)** : 02 37 24 45 45
- **Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt** : 02 37 20 51 70
- **Conseil Général d'Eure-et-Loir** : 02 37 88 48 01
- **Parc naturel régional du Perche** : 02 33 85 36 36
- **IFEN - portail sur les zones humides** : www.ifen.fr/zoneshumides

Quelques documents

- **Nature Centre** : "L'entretien écologique des milieux naturels : Les zones humides" et "le bassin versant" réalisé avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- **Ministère de l'Écologie et du Développement Durable - Agences de l'Eau** : "Les zones humides et la ressource en eau : guide technique"
- **Société Nationale de Protection de la Nature** : Publication trimestrielle "Zones Humides Infos" - Téléchargeable sur <http://www.snpn.com/zh.html>
- **Conservatoire des Sites Naturels du Nord et du Pas-de-Calais** : "Zones Humides : des infrastructures naturelles" et Livret nature : "Les zones humides alluviales"
- **Programme National de Recherche sur les Zones Humides** : cahier thématique "Les zones humides et l'eau"
- **Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels** : livret "Fréquence Grenouille, pour la préservation des zones humides"



Créé en 1990, le Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre, association loi 1901, s'est donné pour mission la sauvegarde des milieux naturels les plus remarquables pour leur faune, leur flore, leur qualité paysagère ou géologique. Ses objectifs sont la connaissance des espèces et des milieux, la préservation par la maîtrise foncière (acquisition) et la maîtrise d'usage (location, convention de gestion), la gestion des sites maîtrisés ainsi que l'information, l'animation et l'ouverture au public.

Directeur de publication :
Ninô-Anne DUPIEUX
Conception/Rédaction :
Conservatoire : B. Allard, I. Gravrand
Crédits photos et illustrations :
Conservatoire - B. Allard, C. Galinet,
I. Gravrand, H. Carnié - CSP
ISSN : 1637-4568

Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre

Siège social
30, rue de la Bretonnerie - 45000 Orléans
Tel : 02 38 77 02 72 - Fax : 02 38 77 02 08
Antenne Loiret/Eure-et-Loir
120 Boulevard de Carnot - 45150 Jargeau
Tel : 02 38 69 97 13 - Fax : 02 38 46 06 35
Bureau Chartres
21, rue de Loigny-La-Bataille - 28000 Chartres
Tel / Fax : 02 37 28 54 48

